Titre Professionnel Assistant-e de vie aux familles (ADVF)

Mis à jour le 10 octobre 2025

Conditions d'entrée et prérequis

Projet professionnel validé dans le secteur d'aide à la personne et maîtrise des compétences de base (lire, écrire, compter)

Niveau d'entrée

Sans diplôme

Niveau de sortie

Niveau 3 - CAP

Public visé

Tout public (demandeur(se)s d'emploi, salarié(e)s, apprenti(e)s, stagiaires en contrat de professionnalisation)

Rythme

Temps plein

Durée en centre

504 heures

Durée en entreprise

252 heures

Validation

Obtention du Titre Professionnel « Assistant de vie Aux familles (Diplôme de niveau 3). RNCP 37715
Certificateur: Ministère du Travail – Date d'enregistrement 05/07/2023)

Le titre professionnel est accessible par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) conformément aux dispositions prévues dans l'arrêté du 4 Juillet 2023 modifié, relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel

Objectifs professionnels

- Acquérir les compétences nécessaires à l'exercice du métier visé et valider ses compétences par l'obtention d'un Titre professionnel Assistant De Vie aux Familles

Contenu

- Module 1 : Accueil et intégration
- Module 2 : Remise à niveau individualisée
- Module 3 : Techniques de recherche d'emploi et de stage
- Module 4 : Développement de la mobilité professionnelle
- Module 5 : Valoriser son identité professionnelle avec les outils numériques
- Module 6 : Etablir une relation professionnelle dans le cadre d'une prestation d'entretien chez un particulier
- Module 7 : Entretenir le logement avec les techniques et les gestes professionnels appropriés
- Module 8 : Entretenir le linge avec les techniques et les gestes professionnels appropriés
- Module 9 : Prévenir les risques, mettre en place un relais et faire face aux situations d'urgence
- Module 10 : SST
- Module 11 : Aider la personne dans la réalisation de ses projets et à maintenir un lien social
- Module 12 : Aider la personne à faire sa toilette, à s'habiller et à se déplacer
- Module 13 : Aider la personne lors des courses, de la préparation et de la prise en charge des repas
- Module 14 : Adapter son intervention à la personne en situation de handicap
- Module 15 : Définir avec le parent le cadre de l'intervention auprès de l'enfant
- Module 16 : Prévenir les risques et assurer la sécurité auprès de l'enfant
- Module 17 : Accompagner l'enfant dans ses apprentissages de base, dans sa socialisation et lors de ses activités
- Module 18 : Mettre en œuvre les gestes et techniques professionnels appropriés lors des levers et couchers, de la toilette, de l'habillage et des repas
- Module 19 : Préparation du dossier professionnel
- Module 20 : Validation
- Module 21 : Périodes d'application en entreprise
- Module 22 : Bilan

Modalités pédagogiques

Formation en groupe et en présentiel
Contenu de la formation individualisée

Profil des intervenants

Formateurs professionnels expérimentés

Possibilité d'aménagement du parcours

Titre Professionnel Assistant-e de vie aux familles (ADVF)

d'assistant de vie aux familles.
En cas d'échec au diplôme, des CCP pourront être délivrés en fonction des résultats obtenus dans les différentes disciplines

Certification

Oui

Modalités d'évaluation

Attestation de fin de formation / Plan d'action / Validation du Titre Professionnel

Possibilité de validation par blocs de compétences

Oui

Nombre de participants

10

Entrée et sortie permanente

Non

Codes réglementaires

- Code RNCP : RNCP37715

Oui

Méthodes pédagogiques

Études de situations professionnelles et validation du projet professionnel

Moyens pédagogiques

Documents pédagogiques, études des cas, travaux pratiques
Salle de cours équipés d'ordinateurs individuels, centre de ressources, plateau technique…

Durée

Durée totale de formation : 756 heures Temps complet : 35h/semaine 315 de formation en milieu professionnel

Délais et modalités d'accès

De novembre à avril

Financements possibles

7 989 € dans le cadre d'un parcours complet
Financement par la Région Grand Est dans le cadre du Plan Régional de Formation
Financement avec les dispositifs de formation en alternance / Plan de formation de l'entreprise / CPF de transition professionnelle / Compte personnel de Formation
Financement possible dans le cadre des dispositifs régionaux ou d'état

Poursuite de parcours

EQUIVALENCES et PASSERELLES :
Des équivalence et des passerelles ont été établies entre le TP ADVF et des certifications des ministères chargés de l'éducation nationale, de l'agriculture, de la cohésion sociale et de la santé, ainsi que celles de la branche des salariés du particulier employeur.

SUITE DE PARCOURS :
DEAES, certificat complémentaire de spécialité « accompagner la personne en situation de handicap vivant à domicile »,DEAS

DÉBOUCHÉS :
L'emploi d'ADVF s'exerce le plus souvent au domicile des particuliers et parfois dans leur espace privé au sein de structures collectives. Il peut s'exercer auprès d'un seul employeur ou auprès d'employeurs multiples, en emploi direct ou en mandataire (l'employeur est la personne aidée) ou en mode prestataire (les employeurs sont les associations ou les entreprises d'aide à domicile)

Titre Professionnel Assistant-e de vie aux familles (ADVF)

Référent handicap

Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite. Nos référents handicap sont à votre écoute pour l'analyse de vos besoins spécifiques et l'adaptation de votre formation.

Réseau

- GRETA CFA de la Marne
- 20, rue des Augustins CS 30037
  51725 REIMS CEDEX
- contact@gretamarne.com
- 03.26.84.55.40
- gretamarne.com
- SIRET : 19510035900023
- Date d'obtention : 29/10/1982